

Invitation projetée à soumettre une demande de financement

En janvier, l'on s'attend à ce que l'Agence de la santé publique du Canada transmette aux organismes une invitation à soumettre une demande de financement. Ce financement correspond à la portion 2010-2012 de l'investissement de 10 millions \$ en santé respiratoire annoncé en avril 2009 par la ministre de la Santé, Leona Aglukkaq.

Domaines ciblés

Le point de mire de cet appel de propositions sera la mise en œuvre d'instruments et d'interventions qui contribuent à la prévention et à la prise en charge de la maladie respiratoire. Les domaines ciblés incluent les maladies chroniques et infectieuses, de même que les facteurs de risques liés à l'environnement extérieur et intérieur.

Date d'échéance et lignes directrices pour les soumissions

L'invitation officielle inclura une date d'échéance et s'accompagnera de lignes directrices détaillées pour les soumissions (notamment la somme maximale allouée par projet, et les dates de début et de fin de chaque projet). Il est projeté que la date limite pour les soumissions sera au début d'avril et que les projets ne s'amorceront pas avant le 1^{er} août 2010. Il s'agira de contributions, avec possibilité de financement pluriannuel jusqu'au 31 mars 2012.

Recevoir l'invitation

Une fois l'invitation lancée par l'Agence de la santé publique du Canada, elle sera largement disséminée par le Secrétariat du partenariat par le biais du serveur de liste du Cadre de travail et sur son site Internet à www.cadretravailpulmonaire.ca.

Si une version électronique de ce préavis vous a été transmise par Darren Fisher, vous êtes déjà abonné-e au serveur de liste du Cadre de travail et aucune action n'est requise de votre part. Si vous avez reçu ce préavis d'un-e collègue et que vous aimeriez vous abonner au serveur de liste ou vérifier si vous y êtes abonné-e, veuillez envoyer votre nom, votre organisme et votre adresse de courriel à :

Darren Fisher
dfisher@lung.ca

Le présent préavis concerne une invitation qui devrait être envoyée par l'Agence de la santé publique du Canada. Il est transmis à titre informatif et ne constitue pas une invitation – et l'information qui y est fournie est sujette à changement. Pour plus d'information, voir l'Invitation à soumettre une demande et les Lignes directrices pour les soumissions (qui seront envoyées par l'Agence de la santé publique du Canada), et adresser toute question à l'Agence de la santé publique du Canada en temps opportun. Merci.